

UNSS
2018



**JE SUIS JEUNE JUGE/ARBITRE EN BOXE
EDUCATIVE ASSAUT
JE SUIS JEUNE COACH EN BOXE EDUCATIVE
ASSAUT**

Mise à jour : 06 octobre 2017

UNSS AIR
PNDSS 2016 2020

ACCESSIBILITÉ INNOVATION RESPONSABILITÉ



assureur militant

PARTENAIRE OFFICIEL



PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officialier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « ...Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiquesdans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »

Ainsi, devenir jeune officiel, c'est

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...)
- devenir responsable.

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE AU BACCALAUREAT

Rappel du cadre réglementaire du haut niveau du sport scolaire :

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012

« Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique »

« Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 : création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « .../les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international » valident automatiquement la note de 16/20.

L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Ce qui signifie que :

- L'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune arbitre aux différents niveaux de certification (départemental, académique, national, international). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.
- Pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune arbitre doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*).
- La validation d'un niveau national du jeune arbitre doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.
- Ces dispositions ne sont pas valables pour tous les rôles hormis jeune arbitre et jeune juge.

SOMMAIRE

LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH

1. S'ENGAGENT A RESPECTER LA CHARTRE DE L'UNSS
2. DOIVENT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE
3. S'INVESTISSENT DANS LES DIFFERENTS RÔLES LORS D'UNE MANIFESTATION
4. LE JEUNE JUGE /ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. LE JEUNE COACH PEUT ETRE EVALUE
6. DOIVENT VERIFIER LEURS CONNAISSANCES
7. LE JEUNE JUGE /ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION
8. PEUVENT PARFAIRE LEUR FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, JEUNE COACH S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister. Ces rôles sont mis en exergue dans le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 (lycée) au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner... » et l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités »..

1.1 Le jeune juge/arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité BOXE EDUCATIVE ASSAUT
- Etre objectif et impartial
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission.
 - Pour remplir sa mission, le jeune juge/arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.
 - Le jeune juge/arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité » (Comité International Olympique).

1.2 : Le jeune coach ou « homme de coin »

En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

Ainsi l'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune coach mis en place en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.

Le jeune coach se définit comme un élève licencié à l'UNSS qui adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne pour gérer un groupe. Il témoigne d'une bonne connaissance de l'activité et des règles qui la régissent.

Le Jeune coach ne pas JJ/JA ou Jeune Reporter

Le jeune coach appartient à l'équipe. Selon l'activité, il peut être joueur et coach. Les compositions d'équipe ne sont pas modifiées :

Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré (compétiteur ou pas) à l'équipe et doit être repéré

Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe et doit être repéré

Une équipe sans jeune coach sera déclassée

Le jeune coach est reconnaissable par un tee-shirt de couleur orange dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

Il doit :

- Connaître le règlement de l'activité
- Agir de manière éthique et responsable
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.

Connaître les différentes tâches liées à sa mission : Chaque CMN devra travailler sur les compétences attendues par niveau départemental et académique selon 4 items : règles, encadrement, présence du Jeune coach, attitude

2. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE

Le jeune coach (ou homme de coin) doit connaître les règles de l'activité pour :

- assister l'animateur d'AS sous sa responsabilité et en présence de celui-ci
- être capable d'assurer l'encadrement et l'animation d'un groupe de licenciés dans une activité proposée à l'AS ou /et par l'UNSS
- perfectionner ses connaissances spécifiques dans l'activité : techniques, tactiques, règlementaires, etc
- faire preuve d'autorité, de respect et de mise en confiance
- participer aux choix et prises de décisions du calendrier sportif
- participer à l'encadrement des entraînements et au suivi des équipes lors des déplacements
- être capable d'assister l'enseignant en compétition (coacher) ou à l'occasion de sorties.
- contribuer à la gestion du matériel sportif (suivi, renouvellement, commandes)
- être soucieux d'accompagner les nouveaux licenciés pour fidéliser leur engagement à l'AS
- être manager
- être autonome : anime une ou plusieurs séquences de travail proposées par l'animateur d'A.S
- être capitaine de vestiaire en fonction de l'activité
- Faire des choix, adapter ses propositions

Le règlement définit le cadre de la pratique.

« Ne pas nuire à son adversaire »

« Etre sanctionné pour tout comportement violent »

Le non-respect d'une règle est systématiquement sanctionné.

Dans ce cadre, le boxeur peut exprimer sa boxe en toute liberté et sécurité. L'adhésion et le respect du règlement par tous les pratiquants permettent à chacun de découvrir les limites de son exploitation motrice.

- **Le Face à Face**

Tout au long de l'assaut, les boxeurs doivent demeurer face à face.

Un boxeur qui tourne le dos à son adversaire ou qui baisse la tête (visage face au sol) doit être immédiatement sanctionné.

- **Le Ring**

L'espace de pratique est un carré de 5 à 6 mètres de côté, délimité par 3 ou 4 rangées de cordes.

- **Les Reprises et durée des assauts**

Les reprises

- Le chronométrateur donne le signal du début et de la fin des reprises, en frappant sur le gong. Le chronomètre ne doit jamais être arrêté sauf sur demande du directeur d'assaut.
- Entre chaque reprise, chaque boxeur regagne son coin durant 1 minute. Il doit rester debout, face à son adversaire, les bras le long du corps.
- Une seule personne homme de coin/second (obligatoirement un élève licencié UNSS en tenue de sport) peut accompagner et conseiller le boxeur dans son coin pendant la minute de repos et rester silencieux pendant les reprises. Pendant la minute de repos, il ne doit pas pénétrer à l'intérieur des cordes. Il lui est interdit de parler lorsque les boxeurs s'affrontent. Il est équipé d'une serviette (ou mouchoirs, compresses)
- et d'une bassine. Il sait intervenir en cas de saignement de nez du boxeur.

La durée des assauts :

Les assauts se déroulent en 3 reprises dont la durée varie suivant l'âge :

Minimes

Cadets, juniors, seniors

G et F

3 reprises de 1 minute 30 s avec 1' de récupération

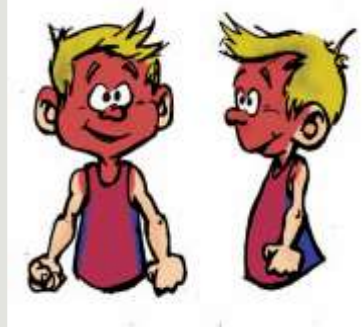
3 reprises de 2 minutes avec 1' de récupération

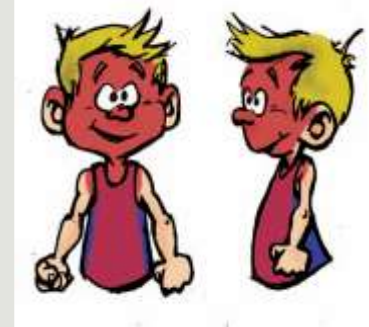
- **Les Touches**

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont autorisées et comptabilisées.

- **Les Cibles et les armes**


- Cibles autorisées

<p>Atteindre l'adversaire au dessus de la ceinture sur les parties frontale (devant) et latérales (côtés) du buste et de la tête.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées mais pas comptabilisées. ➤ Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées 	



- Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées mais pas comptabilisées.
- Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées

- Armes autorisées

<p>Les quatre premières phalanges et la tête des métacarpiens du poing (face avant).</p> <p>Le poing doit être fermé.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une touche donnée avec le pouce, le dessus ou le dessous du poing est une faute et devra être sanctionnée. ➤ Un boxeur ne peut toucher son adversaire qu'avec un seul poing à la fois 	

Le poing doit être fermé.



- Une touche donnée avec le pouce, le dessus ou le dessous du poing est une faute et devra être sanctionnée.
- Un boxeur ne peut toucher son adversaire qu'avec un seul poing à la fois

- **Les interdictions**

Il est interdit de :

- chercher à faire mal
- frapper fort
- tourner le dos à son opposant,
- baisser la tête (visage face au sol),
- toucher avec la partie non autorisée des poings,
- toucher une cible non autorisée,
- parler en boxant,
- tenir ou pousser l'adversaire,
- toucher en sautant.
- se tenir aux cordes,
- attaquer l'adversaire dans une boxe désordonnée, sans souci défensif
- boxer avec les deux poings en même temps,
- prendre appui sur son adversaire
- garder le bras tendu pour tenir à distance son adversaire
- avoir un comportement anti-sportif
- de coacher son boxeur lorsque l'on est second

Chaque faute est sanctionnée.

Le nombre de sanctions est limité à 9 points. Au-delà, le boxeur est disqualifié quel que soit le pointage des juges.

Le D.A. évalue la gravité de la faute et sanctionne le boxeur fautif en fonction de celle-ci :

- **1 POINT** (PENALITE) POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE NON INTENTIONNELLE
- **3 POINTS** (AVERTISSEMENT) POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE INTENTIONNELLE, GRAVE, REPETEE ET QUI PORTE ATTEINTE A LA SECURITE DES BOXEURS OU A L'ETHIQUE DE LA BEA.

L'ARBITRE PEUT PRONONCER LA DISQUALIFICATION D'UN BOXEUR, S'IL ESTIME QU'IL NE REpond PAS A L'ESPRIT DE LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT : FAUTES INTENTIONNELLES – FAUTES GRAVES.

En résumé :

Au cours des trois reprises, le but sera de "toucher plus qu'être touché" avec la partie autorisée des poings sur les cibles réglementaires, dans un temps et un espace défini sans jamais sortir du face à face.

• **La TENUE réglementaire du boxeur**

Pour les garçons	Pour les filles
Une paire de gants 10 onces Un casque (homologué par la FFB sans mentonnière ou pommettes) Un protège dents, Un short, (au-dessus du genou) Un débardeur (obligatoire bras nus), rentré dans le short Bandes Une coquille,	Une paire de gants 10 onces Un casque (sans cache plastique ou grille – mentonnière ou pommettes) Un protège dents, Un short, (au-dessus du genou) Un débardeur (obligatoire bras nus et échancrure modérée), rentré dans le short Bandes Protège poitrine recommandé
Le port de bijou, ou tout objet métallique est formellement interdit. La tenue réglementaire non respectée entraîne systématiquement la disqualification du boxeur.	

• **La TENUE réglementaire du second**

Le second doit porter une tenue sportive et être muni de :

- une bassine,
- une serviette,
- compresses/mouchoirs
- bouteille d'eau

En cas de saignement de nez du boxeur, il est souhaitable que le second connaisse les interventions élémentaires pour le stopper.

3. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS RÔLES LORS D'UNE MANIFESTATION

a) Le rôle du régulateur

Il est prioritairement un membre de la CMN ou désigné par celle-ci

- Il encadre et forme les Jeunes juges/arbitres lors du championnat (de l'accueil au déroulement des assauts)
- Il régule et garantit la sécurité des boxeurs :
 - soit en intervenant auprès du directeur d'assaut lors de la minute de repos
 - soit en intervenant directement pendant l'assaut, en cas de situation qu'il estime dangereuse. Dans ce cas, il peut disqualifier le boxeur fautif
- En cas de non-respect du règlement UNSS de la part de l'accompagnateur de l'équipe, le boxeur sera sanctionné jusqu'à la disqualification par le directeur d'assaut sous l'autorité du régulateur.

b) Le rôle du responsable de ring

Il juge avec chaque assaut en parallèle des trois jeunes juges pour établir un jugement de référence. Le directeur d'assaut lui donne, après chaque round, les bulletins des trois jeunes juges qu'il consigne en extrayant les pointages. En cas d'écart trop important entre le jugement des jeunes juges et le jugement de référence, la décision peut être modifiée (voir conditions ci-dessous).

c) Le rôle du directeur d'assaut (D.A.)

Le principal rôle du directeur d'assaut est de veiller à la sécurité des deux boxeurs. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner.

Il est la seule personne à fixer la limite entre une touche et un coup.

Il intervient chaque fois qu'une infraction (même légère) est commise

Toute tentative de mise "hors assaut", reconnue par le D.A., doit être immédiatement sanctionnée par **PENALITE**, ou **AVERTISSEMENT** ou **DISQUALIFICATION**, en fonction du degré d'agressivité.

Les commandements du directeur d'assaut :

BOXE !	- STOP !
<p>permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou la reprendre à la suite d'un STOP ou STOP CHRONO</p>	<p>STOP IMPOSE UN ARRET IMMEDIAT des Boxeurs :</p> <p>a) dès qu'une faute est commise b) dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise c) dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque, chaussures détachées, glissade, saignement...) Dans ce cas précis l'arbitre demande un arrêt du chronomètre.</p>

« **STOP, CHONO !** »

b) Le cérémonial

Il fait observer le cérémonial avant et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée

Les boxeurs montent toujours sur le ring après le directeur d'assaut, coin rouge ou coin bleu, gants enfilés. Le casque est mis par l'homme de coin qui reste à l'extérieur du RING

Le directeur d'assaut avant l'assaut

- monte en premier sur le ring et se positionne au coin neutre en face de la table de marque.
- vérifie l'équipement de chaque boxeur
- S'assure de la disponibilité des juges avant de solliciter le chronométrateur.
- Invite les boxeurs à se rejoindre au centre du ring et à se toucher les gants.
- Signale au chronométrateur le début de l'assaut.

Le directeur d'assaut pendant l'assaut

Les COMMANDEMENTS :

- Ils sont au nombre de deux :

STOP : impose un arrêt immédiat des boxeurs. Il est utilisé dans quatre cas :

1. Pour un dégagement sans donner de sanctions
2. dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner
3. dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise
4. dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussures détachées, glissade, dans ces cas précis,

→ l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre. **STOP ! CHRONO**

Dans ce cas précis

- Il met le boxeur non fautif au coin neutre et désigne du doigt le boxeur fautif en indiquant la couleur de son coin
- Il indique de manière audible la sanction (pénalité, avertissement ou disqualification) puis justifie la sanction en indiquant la faute commise en liant le geste à la parole.

Ex : Boxeur Coin Rouge, Pénalité (geste = poing fermé avec pouce levé) pour touche trop appuyée (**geste = poing fermé sur une main ouverte**)



(Geste) Touche appuyée

- Il s'assure que le boxeur fautif acquiesce d'un signe de tête pour signifier qu'il a compris.
 - **BOXE** : Permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP.
- A la fin de chaque reprise, il ramasse les bulletins des trois juges et les transmet au responsable du ring.

Le directeur d'assaut pendant la minute de repos

Le directeur d'assaut récupère à chaque minute de repos les bulletins des trois juges et les donne au responsable de ring.

Pendant la minute de repos, le directeur d'assaut peut consulter la table des officiels pour connaître la situation des boxeurs (pointage et sanctions), **mais ne fait aucune annonce de cet avantage.**

Cas particuliers :

- Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P)
- En cas de blessure non imputable à une faute de l'adversaire, une décision aux points sera rendue (G.P)
- Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux boxeurs(es), il peut mettre fin à la rencontre, après avoir pris l'avis des 3 juges et du pointage à la table des officiels. A la suite de quoi il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste et une décision aux points (G.P)
- Si l'homme de coin ou le boxeur souhaite arrêter l'assaut, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.AB)

Le directeur d'assaut après l'assaut :

- Invite les deux boxeurs à se serrer la main.
- Il prend la main de chaque boxeur et lève le bras du vainqueur.
- Il serre la main de chaque boxeur
- Il quitte le ring le dernier

d) Le juge

Le jugement se fait à la touche.

Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (3 ou 5).

Chaque juge valide un point lorsqu'une touche autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs, atteint une cible définie par le règlement.

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées.

Toute touche avec une autre surface est sanctionnée et non comptabilisée

Pour valider une touche, le juge enclenche son cliquet de la couleur du boxeur qui a touché son adversaire. Il le fait à chaque touche valide.

A la fin de chaque reprise, il reporte son jugement sur un bulletin ramassé par le directeur d'assaut. Il ne remet pas ses cliquets à zéro. Ainsi, les scores se cumulent sur chaque reprise et prennent en compte les précédents.

En cas de pénalité ou d'avertissement, les juges ne doivent pas actionner leurs cliquets.

Les décisions des juges peuvent désormais être révisées par un responsable de ring sous plusieurs conditions :

Chaque assaut sera jugé par un adulte responsable de ring référent dont le bulletin fera référence. Si sur ce pointage de référence, le nombre de touches valides d'un boxeur est au moins 1,5 fois supérieur à celles de son adversaire mais qu'il est donné perdant par deux ou trois juges, alors les bulletins de ces juges sont modifiés et s'alignent sur celui du responsable de ring.

e) Le chronométrateur

- Avant le déroulement des rencontres il s'**assure** que le chronomètre et le gong sont prêts.
- Il vérifie la durée des reprises des boxeurs qui s'affrontent
- Au commandement « BOXE » du directeur d'assaut, il actionne le gong et déclenche le chronomètre

4. LE JEUNE JUGE/ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

Pré requis : le jeune juge/arbitre doit être investi au niveau de son district (autres rôles)

Exemple d'indicateurs d'acquisition du niveau Départemental :

<u>COMPETENCES</u>	<u>ACQUISITIONS ATTENDUES</u>	<u>PROTOCOLE DE CERTIFICATION</u>
1. REGLEMENTAIRES	<i>Connait les règles essentielles à la continuité du jeu</i>	Trois jugements/arbitrages au cours d'une rencontre, d'un championnat et/ou d'un stage de formation départementale
2. DE JUGEMENT	<i>Jugement simple ou binaire : reconnaissance d'une touche réglementaire</i>	
3. D'ATTITUDE	<i>Arbitre intermittent qui a besoin de temps pour intervenir</i> <i>Se déplace peu, est rarement situé entre les boxeurs</i> <i>Attentif à la zone proche de l'action</i>	
1. REGLEMENTAIRES	<i>Connait les procédures essentielles</i> <i>Connait les documents et les complète en hétéronomie</i>	
2. DE JUGEMENT	<i>Fait attention aux situations particulières de l'assaut</i>	
3. D'ATTITUDE	<i>Accepte de tenir tous les rôles, avec un peu d'aide, une supervision...</i> <i>Focalisé sur son travail individuel</i>	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental : saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service départemental

Niveau Académique

Pré requis : Le jeune juge/arbitre doit : (autres rôles)

- être investi au niveau de son département.
- justifier de l'acquisition de son niveau départemental

Exemple d'indicateurs d'acquisition du niveau Académique :

<u>COMPETENCES</u>	<u>ACQUISITIONS ATTENDUES</u>	<u>PROTOCOLE DE CERTIFICATION</u>
1. REGLEMENTAIRES	<i>Maitrise des règles plus complexes permettant la régulation de l'assaut – fautes (STOP) & problèmes techniques (STOP CHRONO)</i> <i>Veille à la sécurité des boxeurs</i>	Trois jugements/arbitrages au cours d'une rencontre, d'un championnat et/ou d'un stage de formation départementale
2. DE JUGEMENT	<i>Jugement généralement pertinent, qui mériterait plus d'argumentation, de justification</i>	
3. D'ATTITUDE	<i>Rôle assumé sur l'ensemble d'un assaut erreurs corrigées rapidement</i> <i>Déplacements orientés pour former un triangle avec les boxeurs</i> <i>Regard élargi sur le ring</i>	
1. REGLEMENTAIRES	<i>Connait les procédures plus précises et plus techniques de l'activité dans son domaine</i> <i>Capable de gérer le déroulement administratif d'une rencontre simple en autonomie</i>	
2. DE JUGEMENT	<i>Concentré sur l'ensemble de la rencontre</i>	
3. D'ATTITUDE	<i>Rôle assumé dans un déroulement simple</i> <i>Travaille en prenant en compte l'arbitre (peut répondre à ses questions, s'adapte à ses demandes)</i>	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau régional: saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service régional

Niveau National

- Pré requis : le jeune juge/arbitre doit : (autres rôles)
 - être investi au niveau de son académie.
 - justifier de l'acquisition de son niveau académique et participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et si possible pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

Exemple d'indicateurs d'acquisition du niveau National :

<u>COMPETENCES</u>	<u>ACQUISITIONS ATTENDUES</u>	<u>PROTOCOLE DE CERTIFICATION</u>
1. REGLEMENTAIRES	<p><i>Arbitre engagé, réactif, intervenant avec opportunité</i></p> <p><i>Arbitre régulateur, capable de modérer une rencontre pour instaurer un climat plus serein</i></p>	Officier sur le Championnat de France
2. DE JUGEMENT	<p><i>Jugement réaliste, avec une argumentation simple</i></p> <p><i>Jugement explicatif précis, justifié et adapté</i></p>	
3. D'ATTITUDE	<p><i>Comportement et jugement réguliers sur un championnat.</i></p> <p><i>Positionnement anticipé grâce à une bonne lecture du jeu</i></p> <p><i>Prise d'information décentrée</i></p> <p><i>Arbitre ressource, complet, garant de l'organisation et de la sécurité</i></p> <p><i>Capable de moduler ses déplacements pour intervenir spécifiquement et opportunément s'il en ressent le besoin.</i></p> <p><i>Regard globalisé : 'sent le jeu'</i></p>	
1. REGLEMENTAIRES	<p><i>Maitrise réglementairement les situations</i></p> <p><i>Maitrise et peut expliquer les situations qui lui sont afférentes</i></p>	
2. DE JUGEMENT	<p><i>Se focalise, sans pression superflue, sur son rôle</i></p> <p><i>Fait pleinement partie des officiels de la rencontre, du championnat en cours</i></p>	
3. D'ATTITUDE	<p><i>Travail d'équipe complet avec tous les officiels</i></p> <p><i>Sait faire face à des situations techniques précises</i></p> <p><i>Prépare sereinement son rôle administratif avant la rencontre pour être prêt et disponible pour cette dernière</i></p> <p><i>Rôle assumé en faisant preuve de l'autorité nécessaire</i></p> <p><i>Planifie et gère son organisation administrative complète (avant, pendant, après) en autonomie, avec sérénité</i></p> <p><i>Coéquipier sûr pour les officiels de terrain</i></p>	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau national : saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service organisateur du championnat de France